

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
COMMUNE DE SAINT MEXANT**

**Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 Décembre 2009**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 12 (+ 2 pouvoirs)  
Nombre de Conseillers Municipaux excusés : 3 (dont 2 pouvoirs)  
Secrétaire de Séance : Sandra VAUJOUR/GUILMARD

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

La séance du Conseil Municipal s'est déroulée sous la présidence  
de Mr Jean-Marie FREYSSELINE, Maire

◆ **Fixation des Tarifs 2010 :**

- Loyers non conventionnés PALULOS : augmentation de + 0,32 € % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

- Location Salles Communales

Salle Polyvalente :

120 € pour privés résidant dans la Commune

215 € pour privés résidant hors Commune

30 € pour les Jeunes habitant St Mexant (- 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi) **(1)**

30 € pour chauffage (période du 01/10 au 30/04)

30 € pour utilisation cuisine attenante à la Salle du 3<sup>ème</sup> Age.

**(1) + 30 €** pour frais de nettoyage de la salle le cas échéant

Salle du « Bel Automne » (location cuisine comprise) :

100 € pour privés résidant dans la Commune

160 € pour privés résidant hors Commune

30 € pour les Jeunes habitant St Mexant (- 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi) **(1)**

30 € pour chauffage (période du 01/10 au 30/04).

+ **10 €** en cas d'utilisation du lave vaisselle

**(1) + 30 €** pour frais de nettoyage de la salle le cas échéant

- Cantine Scolaire :

Prix du repas = 2,30 € par enfant

3,90 € par instituteur

- Garderie Scolaire (tarif inchangé) :

Matin = 1,00 €

Soir = 1,00 €

2<sup>ème</sup> Enfant = 0,80 € le matin

2<sup>ème</sup> Enfant = 0,80 € le soir

Gratuit à partir du 3<sup>ème</sup> enfant

- Bascule Publique :  
2,50 € pour le bétail  
4,50 € pour camion, remorque, tracteur ...

- Concession Cimetière (tarif inchangé) :  
350 € + frais d'enregistrement en sus

- Columbarium (tarif inchangé) :  
200 € par concession accordée pour une durée de 15 ans  
400 € par concession accordée pour une durée de 30 ans  
1.000 € par concession accordée à titre perpétuel.

◆ Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2009, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce, du 1<sup>er</sup> Janvier 2010 jusqu'à la date d'adoption du budget.

◆ Décision est prise de verser une indemnité de fin d'année au personnel communal. Ces primes seront intégrées au salaire de décembre.

◆ Contrat statutaire du personnel : après appel d'offre, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de GROUPAMA.

◆ Acceptation de l'avenant au contrat de prévoyance collective maintien salaire avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale).

◆ Médecine préventive : le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion au service de médecine préventive du Centre départemental de Gestion de la Corrèze.

◆ Programme d'aménagement de bourg (PAB) – Etude préalable – choix du bureau d'études : suite au rapport de la commission d'appel d'offres le Conseil Municipal décide d'attribuer les travaux d'étude à GEOSCOPE et PAYSAGE VERT présentant l'offre la mieux disante (9.955,00 € hors taxe) et sollicite une subvention auprès du Département.

◆ Mise aux normes de la signalisation verticale. Après avoir entendu le compte rendu de la commission communale chargée d'examiner les propositions de prix et fourniture émanant des 3 entreprises consultées, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la Société LACROIX Signalisation pour un montant Hors taxe de 9.507,38 €.

◆ Lotissement commercial et artisanal à « la Croix de la Chapelle » - Le Conseil Municipal autorise le Maire à vendre 3 lots : Lot n° 1 à Mr PORTAL et Melle DOS SANTOS, Associés fondateurs de la SCI GICEVANA pour construction d'un bâtiment à usage de salon de coiffure/Esthétique ; lot n° 2 à la SCI PASQUET représentée par Mr CAYLA Stéphane pour construction d'un bâtiment à usage de commerce et d'habitation ; lot n° 3 à la SCI FPPV / SARL VIGNAL & FRAYSSE pour construction d'un local à usage de contrôle technique automobile. Prix de vente du terrain 10 € le m<sup>2</sup>.

◆ Plan de Mise en accessibilité de la voirie (PMAV) - Mr le Maire rappelle que le 1<sup>o</sup> de l'article 45 de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et le Décret 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ont prévu l'établissement d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics avant le 23 décembre 2009.

Il ajoute que La Commune a suivi la procédure contenue dans les textes :

- Elle a porté sa décision d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics à la connaissance du public par affichage en mairie pendant un mois,
- Une concertation a été faite sur la base d'un pré-dossier avec les associations représentatives des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics a pris en compte les remarques des organismes consultés.

Le Conseil Municipal approuve le PMAV et demande qu'une évaluation périodique soit faite.

◆ Régularisation cadastrale de diverses voiries : une commission est chargée de cette tâche (Raymonde CUEILLE, Patrick THOMAS, Marianne VAREILLE).

◆ Aménagement de la Voie Communale de Facherivière : Mr le Maire rappelle que cette voie est commune aux communes de St Mexant et St Clément. Afin de garantir une meilleure coordination des travaux relevant de chacun des maîtres d'ouvrage, la Commune de St Mexant a été désignée pour assurer la maîtrise d'ouvrage générale de l'opération. Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été signée en ce sens entre les deux collectivités.

Suite à appel d'offre, l'entreprise EUROVIA a été retenue pour la réalisation des travaux qui ont débuté le 19 Novembre dernier.

◆ Mr le Maire fait part du projet de création d'une maison médicale sur le plateau. La Commune se porte candidate pour recevoir ce projet et précise qu'elle est en mesure de mettre un terrain communal viabilisé à disposition.

◆ Le conseil Municipal se prononce contre les projets de réforme de l'organisation territoriale, proposés par le gouvernement et demande une réforme ambitieuse de la décentralisation, favorable à une intercommunalité plus démocratique, plus cohérente et plus solidaire.

Une délibération sera prise en ce sens et transmise à Mr le Préfet de la Corrèze et aux parlementaires de la Corrèze afin qu'ils soutiennent au sein de leur groupe et par leur vote cette position.

◆ Le Conseil Municipal se déclare contre le projet de suppression de la taxe professionnelle, tel qu'il est proposé par le gouvernement.

Près de 30 ans après les premières lois de décentralisation, le Conseil Municipal demande que soit mise en œuvre une réforme globale des finances locales, qui permette aux collectivités locales de proposer un service public efficace au profit de l'ensemble des citoyens partout sur le territoire.

Une délibération sera prise en ce sens et transmise à Mr le Préfet de la Corrèze et aux parlementaires de la Corrèze afin qu'ils soutiennent au sein de leur groupe et par leur vote cette position.

◆ Le Conseil Municipal soutient la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'Association des Maires ruraux de France (AMRF) lors de son récent congrès national et le document qui y est joint.

En effet, l'A.M.R.F se prononce résolument contre toutes les dispositions qui sont de nature à affaiblir la commune ou la représentation des territoires au sein du paysage institutionnel local.

Une délibération sera prise en ce sens et transmise à Mr le Préfet de la Corrèze, à l'AMRF et aux parlementaires de la Corrèze.

◆ Colis aux personnes âgées et ou handicapées : durant la période des fêtes de fin d'année, les membres du Conseil Municipal et du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) distribueront des colis au domicile des personnes qui ne peuvent pas se déplacer pour assister au repas annuel que la commune organise en faveur des Aînés ainsi qu' auprès des personnes hospitalisées ou en maison de retraite.

◆ La Cérémonie des Vœux se déroulera à la salle polyvalente le Vendredi 15 janvier 2010 à partir de 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance.

Le Maire,

**Jean-Marie FREYSSELINE**